

Image not found or type unknown



révocation gérant SCI

Par **vercassi**, le **05/07/2020** à **10:53**

Bonjour

Nous représentons 2/3 des parts de notre SCI et voulons révoquer notre gérant non rémunéré pour cause de grave mésentente.

Mais nous sommes certains qu'il ne se présentera pas à l'AG de révocation.

Peut-il être révoqué en son absence?

merci